

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du mercredi 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois d'octobre à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montaignu-Vendée, à la mairie de Montaignu – salle des Mariages, après convocation légale du 17 octobre 2024, sous la présidence de Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Étaient présents les membres suivants (7) :

LIMOUZIN Florent	BLAINEAU Isabelle	BOUCLIER Marie-Bénédicte
COLMARD Etienne	DEL PINO Maryvonne	FOURNIER Gilbert
GOIN Béatrice	GRENET Cécilia	LEVEILLER Pascal
PAVAGEAU Laëtitia	POUPARD Sylvie	ROUILLIER Caroline
TOLLEC Dominique		

Étaient représentés (4) :

Florent LIMOUZIN	A donné pouvoir à	Cécilia GRENET
Béatrice GOIN	A donné pouvoir à	Isabelle BLAINEAU
Sylvie POUPARD	A donné pouvoir à	Laëtitia PAVAGEAU
Caroline ROUILLIER	A donné pouvoir à	Maryvonne DEL PINO

Était absent excusé (1) : Gilbert FOURNIER

Était absente (1) : Marie-Bénédicte BOUCLIER

Secrétaire de séance : Dominique TOLLEC

Ordre du jour

Partie 1 – Délibérations du Conseil d'Administration

- DEL20241023_01 Débat d'orientations budgétaires 2025
- DEL20241023_02 Rassemblement des aînés 2025 – Vote des tarifs

Partie 2 – Informations du Conseil d'Administration

- Bilan des voyages ANCV « Seniors en vacances 2024 » et organisation des voyages en 2025
- Présentation de Activ'Retraite
- Aides facultatives

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration de la séance précédente

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

PARTIE 1 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Débat d'orientations budgétaires 2025

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs. Le Débat d'Orientations Budgétaires concerne le budget principal et les budgets annexes.

Le conseil d'administration PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. Pascal LEVEILLER : Où sont relogés les personnes résidant dans les Foyers Soleil de Montaigu qui sont voués à être démolis ?

Mme Cécilia Grenet : Chaque personne a été rencontrée par Véronique Bellanger, responsable de l'Action Sociale et France Services, ainsi que par Vendée Habitat. Des personnes ont été relogées dans les Foyers Soleil de Saint Hilaire de Loulay.

M. Pascal LEVEILLER : Pourquoi y-a-t-il donc une baisse des loyers perçus ?

Mme Cécilia GRENET : Toutes les personnes ne sont pas relogées dans un Foyer Soleil, il y a donc une baisse du montant des loyers perçus .

M. Dominique TOLLEC : Il y a moins de location en direct. Nous avons une dotation et d'autres subventions ?

Mme Cécilia GRENET : Il y a seulement la subvention communale.

M. Dominique TOLLEC : Il est évoqué l'aménagement d'un logement d'urgence. Quels sont les aménagements ?

Mme Cécilia GRENET : Il s'agit d'un aménagement intérieur de ce logement. L'obligation que la collectivité a sur le nombre de logements d'urgence est liée par rapport au nombre d'habitants et englobe plusieurs typologies de logements, comme par exemple, la halte accueil, les logements d'urgence, etc. La collectivité répond donc à la réglementation en vigueur mais souhaite faire plus.

Mme Laëtitia PAVAGEAU : Combien la collectivité possède t-elle de logements d'urgence ?

Mme Cécilia GRENET : Elle a des logements d'urgence ou fléchés en logements d'urgence dans les communes déléguées de Boufféré, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay, ainsi que la halte d'accueil à Montaigu.

M. Dominique TOLLEC : Ce serait bien d'avoir un bilan des logements d'urgence avec les adresses.

Mme Cécilia GRENET : Il n'est pas possible de communiquer les adresses.

M. Jean DE LABARTHE : En effet, pour des questions de sécurité vis-à-vis des personnes fléchées dans ces logements, il n'est pas possible d'indiquer les adresses. Par exemple, on peut accueillir des femmes via l'association SOS FEMMES VENDEE, il est donc essentiel que les adresses des logements restent confidentielles et ne soient pas communiquées.

M. Dominique TOLLEC : Se pose le problème lorsqu'il y a une donation d'un logement. Les donateurs aimeraient peut-être connaître le devenir de leur logement.

Mme Cécilia GRENET : Je n'ai pas connaissance qu'il y ait ce genre d'interrogations.

Mme Maryvonne DEL PINO : Une fois que le logement est cédé, les donateurs n'ont pas à intervenir.

Mme Cécilia GRENET : Si vraiment les donateurs souhaitent connaître le devenir de leur logement, nous pouvons les rencontrer pour répondre au mieux à leurs demandes.

M. Etienne COLMARD : Concernant les avances et les aides facultatives, il n'y a pas de prémices pour dire qu'elles vont exploser.

Mme Cécilia GRENET : L'inflation revient plutôt à la normale. En 2022 et 2023, l'inflation était beaucoup plus importante mais les provisions inscrites ont suffi. Aussi, pour 2025, il n'y a pas nécessité de modifier cette ligne budgétaire. A ce jour, il n'existe pas de règlements des aides sociales ce qui explique que les aides accordées peuvent varier. En effet, en fonction des assistantes sociales, certaines ont tendance à proposer des aides plus rapidement que d'autres. Ce règlement permettra d'avoir une ligne de conduite à tenir. Il sera présenté au prochain CCAS.

AIDE SOCIALE

1 – Rassemblements des aînés 2025 - Vote des tarifs

Depuis plusieurs années, chaque commune déléguée organise des rassemblements à destination des aînés. Ces rassemblements prennent généralement la forme de goûter, de repas ou de colis.

Au cours de sa séance en date du 6 décembre 2021, le Conseil d'Administration du CCAS par délibération n°DEL2021.12.06-3 a fixé les modalités d'organisation et le montant du budget alloué par le CCAS pour ces rassemblements.

Pour rappel, ces rassemblements concernent les habitants de Montaigu-Vendée âgés de plus de 75 ans et sont organisés une fois par an à la période souhaitée par les communes déléguées. Le financement du CCAS ne vaut que pour une seule participation par habitant remplissant les critères.

En cas de plusieurs participations, les habitants remplissant les critères devront financer leur participation supplémentaire.

Pour les conjoints et accompagnateurs ne remplissant pas les critères d'éligibilité à savoir l'âge et le lieu de résidence, une tarification est appliquée en fonction des formules de rassemblements retenues.

Les membres du conseil d'administration ont été invités à valider le montant alloué par formule qui sera financé par le budget du CCAS de Montaigu-Vendée et ainsi définir le montant de la participation financière qui sera demandée aux participants qui ne rempliraient pas les critères d'éligibilité : habitants de Montaigu-Vendée de + de 75 ans à raison d'une participation par an, de la façon suivante :

	Âge	Formule goûter	Formule repas	Formule colis	Cadeaux aux absents (+ 80 ans)
Par personne	75 ans	14 €	22 €	16 €	8 €

Le conseil d'administration **APPROUVE** l'organisation des rassemblements des aînés financée par le budget du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée à hauteur du coût des formules telles que présentées ci-dessus, **FIXE** le montant de la participation financière demandée aux conjoints ou accompagnateurs ne remplissant pas les critères d'éligibilité, ainsi qu'aux personnes participant à plus d'un évènement par année au coût de la formule mentionnée ci-dessus et **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Mme Cécilia GRENET : Ces rassemblements des aînés sont un vecteur de lien social.

M. Dominique TOLLEC : Les personnes concernées par ces rassemblements sont âgées de 75 ans et plus.

Mme Laëtitia PAVAGEAU : Pour Saint Georges de Montaigu, nous sommes encore à lisser l'âge ; nous arrivons à 73 ans.

M. Dominique TOLLEC : Est-ce que les dates sont programmées ?

Mme Cécilia GRENET : Oui, elles sont programmées et fixées par le Maire délégué et les élus de proximité. Chaque commune déléguée choisit la date qui lui convient.

Je sais qu'à Boufféré, nous avons choisi un jour au mois de mars pour deux raisons principalement : en janvier, les vœux avec la galette des Rois et plus de maladies qui courent sur ce mois.

Pour information, les rassemblements des aînés pour 2025 auront lieu :

- Pour Montaigu : Mardi 21 janvier – repas à Dolia
- Pour Saint Georges de Montaigu : Mardi 28 janvier 2025 – repas à Dolia
- Saint Hilaire de Loulay : Mardi 4 février 2025 – repas à Yprésis
- Pour Boufféré : Samedi 8 mars 2025 – repas à Magnolia
- Pour La Guyonnière : Samedi 29 mars 2025 – repas à Agappé

M. Pascal LEVEILLER : Je connais des personnes qui habitent Matifeux, préfèrent aller au rassemblement des aînés sur Montaigu, qu'à Saint Hilaire de Loulay. Nous sommes d'accord que ce n'est pas gênant.

Mme Cécile GRENET : Je vous confirme, c'est possible.

PARTIE 2 – INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (sujets ne faisant pas l'objet de délibération)

AIDE SOCIALE

1 – Bilan des voyages ANCV « Seniors en vacances » 2024 et organisation des voyages en 2025

En 2024, le CCAS de Montaigu-Vendée a organisé 3 séjours à destination des seniors de plus de 60 ans à Barbaste en mai, à Vieux-Boucau en juin et à Villers-Le-Lac en septembre. Ces séjours ont été organisés en partenariat avec l'ANCV, dans le cadre du programme « Seniors en vacances » afin que certains seniors puissent bénéficier d'une aide financière pour le paiement du voyage.

Au total, ce sont 148 personnes qui ont participé aux trois voyages et 84 personnes ont reçu une aide financière du dispositif ANCV.

Il est rappelé que le CCAS prend à sa charge 60 € des frais de voyage par participant, soit pour l'année 2024, un montant total de 8 880 €. L'ANCV a participé à hauteur de 168 € par personne pour le voyage de 5 jours et 202 € par personne pour les 2 voyages de 8 jours. Un bilan financier sera présenté en séance.

Au regard de la forte participation sur les trois voyages, il a été proposé de reconduire en 2025, l'organisation de trois séjours, 1 séjour de 5 jours et 2 séjours de 8 jours.

Observations éventuelles :

2 – Présentation de Activ'Retraite

Une information a été donnée aux membres de l'assemblée pour présenter les travaux de refonte du Seniors agenda. En effet, il convenait de retravailler le support pour mieux répondre aux besoins de la cible.

Un nouveau nom et une nouvelle organisation du contenu sont proposés permettant de rendre le support plus dynamique et attractif : Activ'Retraite, support des retraités actifs pour s'informer, être actif et se divertir !

3 fois par an (janvier, avril et septembre), retrouvez l'ensemble des sorties et activités proposées sur le territoire :

- Conférences de l'Université Permanente
- Randonnées
- Dates de don du sang
- Ateliers découverte du numérique

Par ailleurs, 1^{er} Forum Bien Vieillir à domicile de Terres de Montaigu a été organisé le mardi 15 octobre accueillant ainsi 350 participants et 50 partenaires (100 % des acteurs du territoire).

Observations éventuelles :

3 – Aides Facultatives

Un point d'information sur les aides facultatives versées depuis le dernier CCAS a été présenté à l'assemblée.

- 1 895 € d'aides alimentaires / 23 familles aidées
- 120 € d'aides « Carburant » / 4 familles aidées

Toutes les aides alimentaires sont liées à une baisse de ressources (arrêt de travail, perte d'emploi, séparation ou facture importante imprévue). Quant aux aides « carburant », il s'agit d'un maintien dans l'emploi ou bien dans l'attente du versement de salaire.

Observations éventuelles :

INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,
Dominique Tollec



Madame la Vice-Présidente,
Cécilia Grenet

